



Entreprise d'accompagnement agricole
SIREN : 978422798
Adresse : 7 Rue de l'Eglise - 26140 St
Rambert d'Albon
E-mail : agrilanterne@gmail.com
Téléphone : 07.89.77.16.02

AGRI' LANTERNE
« Ouvrons le champ des possibles »

PROGRAMME FORMATION **« Ma 1^{er} déclaration PAC »**

PUBLIC VISE

- Futur ou nouvellement Agriculteur(trice)
- Zone géographique : Drôme / Isère / Loire / Rhône

DUREE

7 HEURES
9H00 – 12H30
14H00 – 17H30

FORMATEUR

BOURJAC Camille

DATE & LIEU

A définir – Hiver 2024 / Printemps
2025

Méthode & Outil pédagogique

- Apports théoriques
 - Simulation sur cas pratiques
- Echanges

TARRIF

80€ H.T

Objectif pédagogique

- Connaître la réglementation PAC et les engagements que cela engendre
- Adapté ses pratique Agricole face à la réglementation PAC
- Pouvoir réaliser sa déclaration PAC en autonomie
- Identifier les aides PAC que l'on peut percevoir ;
- Intégrer les règles de calcul pour les aides PAC ;
- Estimer le montant des aides que l'on peut prétendre ;
- Connaître le calendrier des démarches pour faire une première déclaration et le calendrier de paiement ;
- Appréhender l'outil « Télépac » pour réaliser sereinement ma 1^{er} déclaration PAC

Description de la formation

- Description générale réglementation PAC
- Apports sur les engagements pris / aides PAC.
- Travail sur cas concrets pour estimer le montant des aides.
- Apport sur les démarches à réaliser avant la première PAC.

Prérequis – Matériel & Co

- Avoir son parcellaire lors de la formation pour l'année en cours et le fournir en amont de la formation ;
- Avoir ses codes et identifiant Télépac lors de la formation pour l'année en cours et le fournir en amont de la formation ;
- Définir son plan cultural, même si se dernier peut être amené à évoluer ;

Modalités d'évaluation des capacités acquise

- Capacité à identifier les aides auxquelles son exploitation pourra prétendre, les engagements inhérents et à évaluer pour son exploitation le montant global des aides qui pourraient être perçues.
- Connaître le calendrier des démarches pour faire une première déclaration PAC, et le calendrier de paiement.
- L'évaluation se fera en partie par étape ou certains stagiaires présenteront pour les aides complexes (DPB et ICHN) ce qu'il pourra demander.
- Auto-évaluation écrite des acquis en fin de formation.